République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la réponse à la motion des conseillers généraux Belul Bajrami, Manuel João Carneiro Costa, Fernando Gomes, Heinz Hoffmann et Laurent Suter intitulée « Motion en faveur de mesures de modération de trafic sur la Route de Maupré »

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Contenu

En septembre 2015, le Conseil général a accepté la motion « route de Maupré ». En août 2015, d'autres habitants ont sollicité le Conseil communal pour des problèmes de circulation (excès de vitesse et manque de visibilité) sur la route des Marais, Fin-d'Epagnier ainsi qu'à Thielle (route cantonale).

2 Développement

Suite aux différentes plaintes reçues, le Conseil communal et l'administration ont effectué une vision locale en compagnie de l'inspecteur cantonal de la circulation. Les résultats sont les suivants.

2.1 Carrefour Fin-d'Epagnier – Henripolis – route de Maupré

L'inspecteur nous a fait remarquer que cette zone a plusieurs incohérences au sens de la LCR (loi sur la circulation routière) :

- une visibilité restreinte du trafic provenant de la zone industrielle
- une vitesse inadaptée hors localité, actuellement 50 km/h, normalement 60 à 80 km/h
- un arrêt de bus pas sécurisé (CarPostal)
- un passage pour piétons de plus de 8.5 mètres sans îlot central

Entre-temps, un îlot central a été est installé sur le passage pour piétons. Cette installation est assurément un obstacle aux usagers de la route car elle rétrécit la voie de circulation et donne un sentiment de sécurité aux piétons.

Les autres points seront à étudier lors d'une étude de circulation qu'un bureau spécialisé effectuera sur mandat du Conseil communal. Il est à noter que cet îlot sera maintenu dans le carrefour car il répond clairement aux normes en vigueur.

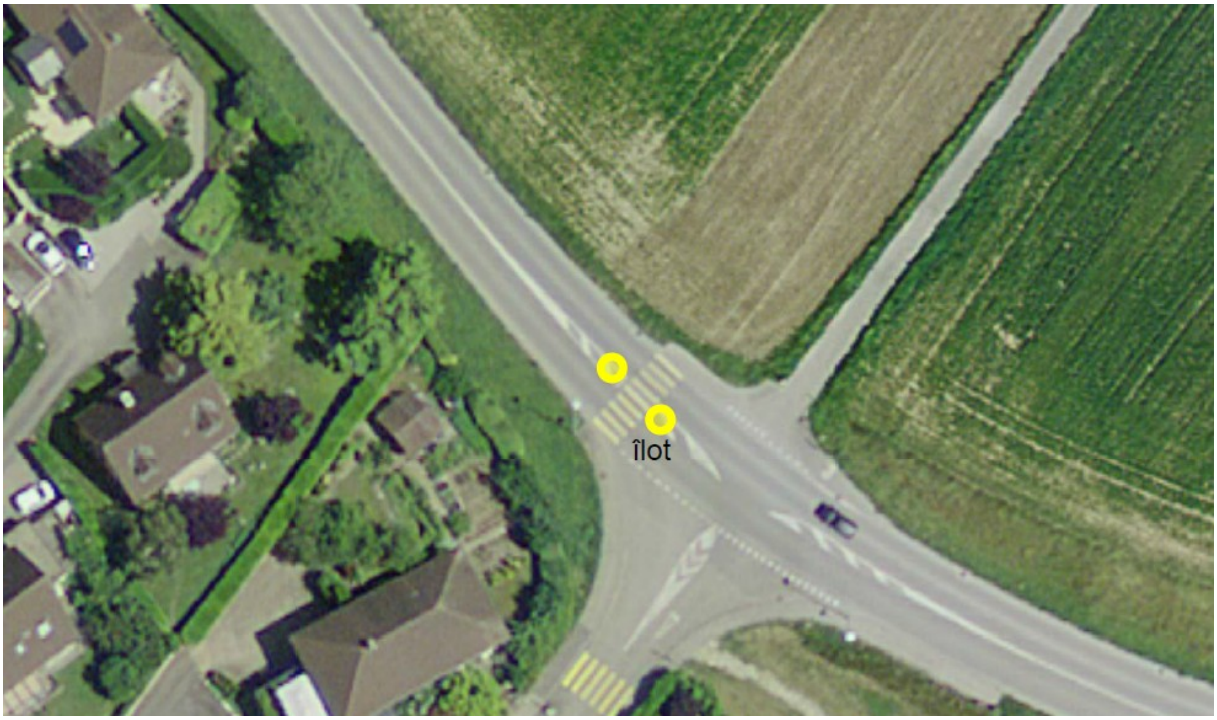

Fig. 1 : carrefour Fin d'Epagnier – route Henripolis – route de Maupré

2.2 Routes de La Tène – des Marais – Henripolis

Afin d'empêcher la vitesse excessive sur la route des Marais et de protéger les piétons, le Conseil communal a décidé d'inclure ce tronçon dans l'étude de circulation.

En effet, il est clairement défini que certains usagers de la route profitent de la route des Marais (longue ligne droite) et Henripolis pour s'adonner à des rodéos nocturnes.

Fig. 2 : Routes de La Tène – des Marais – Henripolis

2.3 Route du Verger à Thielle

Le manque de visibilité aux sorties des propriétés privées sera corrigé par les mesures suivantes sur proposition de l'inspecteur cantonal :

- il sera créé un arrêt de bus et une ligne pour marquer l'emplacement de cet arrêt (CarPostal) sera dessinée afin d'éviter le parcage des camions et remorques
- le trottoir sera prolongé légèrement et franchissable pour les piétons à l'arrêt du bus
- des places de parking seront supprimées (en jaune : interdiction de stationner)
- mise en zone bleue (parking de 4 heures) pour les places restantes
- raccourcissement du parking des camions et modification de la durée de stationnement (de 12 heures réduire à 4 heures)
- établir un arrêté de circulation par le Conseil communal

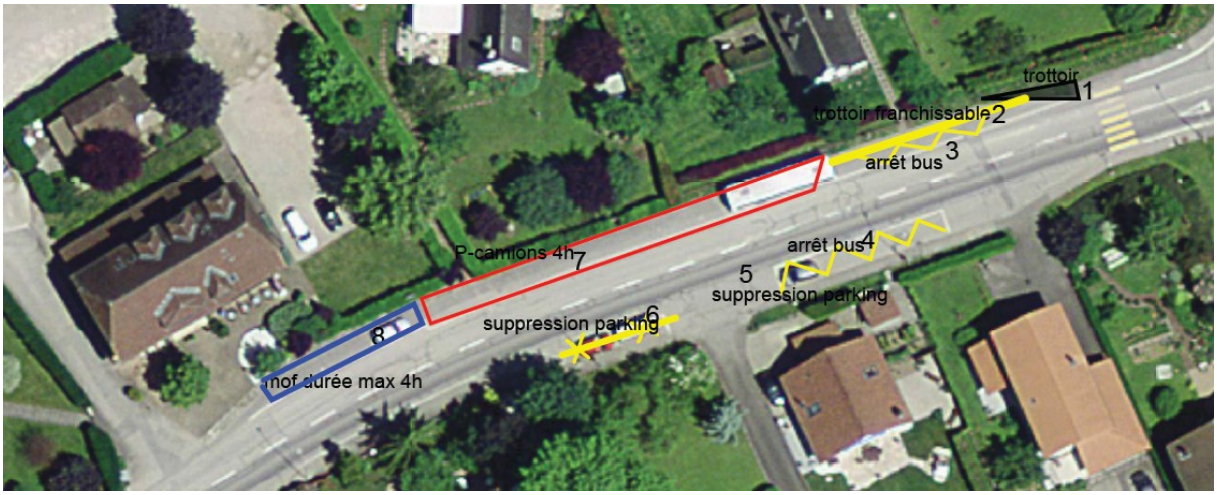

Fig. 3 : Route du Verger à Thielle

3 Conclusion

Le Conseil communal est d'avis qu'il faut agir sans tarder sur les points précités en confiant un mandat d'étude à un bureau spécialisé en circulation routière pour la partie route de La Tène – route des Marais, englobant le carrefour de Fin-d'Epagnier. Cette étude permettra d'identifier concrètement les actions à mener afin de résoudre certaines incohérences et proposer des mesures précises à entreprendre dans des secteurs clairement identifiés.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 février 2016 LE CONSEIL COMMUNAL